



Osez vous faire remplacer :



Stéphane MINGUET - Président du Service de Remplacement Gers
(Photo Chambre d'Agriculture du Gers)

Le Service de Remplacement est une identité reconnue, une organisation originale avec des ambitions affirmées autour de valeurs communes : la solidarité et la mutualisation, la qualité de prestation, le respect et le développement des personnes.

Notre mission : remplacer chaque agricultrice et chaque agriculteur pour chacune de leurs absences. Nous plaçons résolument l'agriculteur au centre de notre démarche. Notre modèle de développement doit conforter l'engagement des femmes et des hommes qui font le pari de vivre de l'agriculture et qui s'engagent pour une agriculture.

Ce modèle de développement sur lequel nous nous engageons doit s'appuyer sur nos valeurs et nos forces, construites pas à pas au cours de notre histoire : notre maillage territorial fort, notre notoriété, notre proximité, notre réactivité, pour ne citer que celles-là.

Nos valeurs et nos forces doivent être mobilisées au service d'une réponse globale, personnalisée et évolutive, qui répond qualitativement aux besoins de chaque agriculteur pris individuellement.

Le mot du président

Nous nous engageons à créer une offre différenciée, adaptée à la création de valeur ajoutée pour nos adhérents, dans une démarche qualité affichée et accessible, outil de management, de progrès et de motivation.

Nous sommes aux côtés des agricultrices et des agriculteurs chaque jour de l'année :

- Maladie, accident : parce que cela n'arrive pas qu'aux autres
- Congé de naissance ou d'adoption : pour vivre sereinement sa maternité
- Congé paternité : pour s'occuper de son enfant à sa naissance ou son adoption
- Vacances, loisirs, temps libre : pour que tous puissent en bénéficier
- Formation professionnelle : pour assurer sa promotion et celle de la profession
- Développement agricole, mandats : pour des responsables engagés

Remplacement info

Les Services de Remplacement se dotent d'un nouveau logo :

• Le cartouche vert établit le cadre de travail, reflet du sérieux de l'entité.

• Le « bonhomme » met l'accent sur la dimension humaine de l'organisation

• Les deux sillons symbolisent le monde agricole et la propension à travailler ensemble

• Les éléments qui sortent du cadre soulignent le dynamisme et l'ouverture de l'ensemble du réseau

• Un code couleurs qui marque l'appartenance au

monde agricole, responsable et durable

• Les trois verbes d'action (S'engager - consolider - cultiver) révèlent les promesses de l'association, la force de l'esprit social et le lien vers le monde agricole. Ces trois verbes d'actions reflètent le bon fonctionnement d'une mécanique efficace et compétente répondant aux attentes des agricultrices.



Le crédit d'impôt congés est reconduit pour 3 ans

Le Service de Remplacement France a rencontré au début de l'été, la conseillère aux affaires sociales du Cabinet du Ministre de l'Agriculture pour évoquer plusieurs sujets, notamment le renouvellement du crédit d'impôt congés qui prend théoriquement fin le 31 décembre 2016.

A l'issue de cette réunion, le crédit d'impôt est prolongé jusqu'au 31 décembre 2019. Il y a également transparence sur les GAEC avec 14 jours de crédit d'impôt par associé.



FORMATION Formation au « gavage » pour les agents de remplacement

Cette fin d'année, le Service de Remplacement avec l'aide de la Chambre d'Agriculture, Vivadour et les Délices d'Auzan a mis en place auprès de quelques producteurs, une formation gavage.

L'objectif de cette formation sur

les exploitations est de faire découvrir à nos agents de remplacement ce métier pour pouvoir intervenir sur cette production.

Pour l'instant, 3 salariés ont été formés sur du gavage traditionnel et 1 en gavage à la pâté.

Formation pour les chefs d'exploitation : «professionnaliser ses relations»

Une deuxième session de formation a été réalisée par un groupe de 8 agriculteurs sur le management d'un salarié. Elle est destinée aux agriculteurs souhaitant anticiper et préparer la venue d'un salarié. Elle permet de prendre conscience de l'importance de la préparation des consignes

La première journée fut remplie d'échanges, d'analyses des situations de remplacement, la transmission et prise des consignes de travail à réaliser.

La deuxième et dernière journée ont permis d'évoquer l'accueil et la conduite à avoir quand à l'accueil d'un agent de remplacement et la gestion des risques...



Pour l'année 2015, 169 agents de remplacement ont travaillé au sein de la structure pour des durées plus ou moins importantes, répartis de la manière suivante :

- 28 salariés en Contrat à Durée Indéterminée (CDI)
- 4 apprentis

• 137 salariés en Contrat à Durée Déterminée (CDD). Parmi ces CDD, nous comptons quelques salariés, eux-mêmes agriculteurs, qui travaillent au sein du service pour avoir un complément de revenus.

Une connaissance peut vous remplacer

Vous connaissez quelqu'un susceptible de vous remplacer ?

Dans une certaine mesure, vous pouvez le proposer à votre service de remplacement. Celui-ci pourra éventuellement le recruter pour le temps de votre remplacement.

Vous êtes agriculteur, vous êtes ou vous souhaitez devenir pompier volontaire



Faites-vous remplacer pour partir en formation

Le ministère de l'Intérieur et la Fédération nationale des services de remplacement ont signé, en février 2014 lors du salon international de l'agriculture, une convention cadre pour soutenir et encourager les exploitants agricoles dans leurs engagements de sapeurs-pompiers volontaires.

Afin de décliner cette mesure au niveau départemental, le service départemental d'incendie et de secours du Gers et le service de remplacement du Gers, ont signé, le 27 août, à l'occasion du salon Gascogne Agri organisé par les jeunes agriculteurs, une convention visant à faciliter le remplacement des sapeurs-pompiers volontaires dans leurs exploitations lorsqu'ils suivent des formations sapeurs-pompiers.

L'objectif est de permettre aux exploitants agricoles de bénéficier de souplesses dans l'organisation et les conditions du remplacement.

Le remplacement du sapeur-pompier parti en formation sera gratuit pour l'exploitant grâce à la convergence de plusieurs financeurs : le SDRIS, la chambre d'agriculture, le CER France Gascogne-Adour, le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, les coopératives Gersycoop, Val de Gascogne et Vivadour qui ont conjugué leurs forces afin de rendre ce dispositif possible.



En milieu rural, la difficulté de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires ainsi que la difficulté de répondre aux interventions en journée pénalise les populations de ce secteur. Les agriculteurs sont présents presque 24/24 heures sur les communes, ils sont donc les plus à même de répondre aux appels de secours.

Quel que soit son métier d'origine, l'engagement de chacun en qualité de sapeur-pompier volontaire permet d'intervenir promptement chez ceux et celles ayant besoin des secours.

26 centres de secours sur les 43 compte le département.

S'impliquer sur son territoire et concourir à la protection de biens et des personnes... sont les conditions pour maintenir des centres de secours de proximité.

Le SDRIS du Gers compte 1238 sapeurs-pompiers, parmi ces derniers, 74 sont agriculteurs répartis dans

des chefs d'exploitation témoignent

Entretien avec Philippe Planté, agriculteur et chef de centre de la caserne de Fourcès

Philippe Planté possède une exploitation avec 60 mètres blondes d'aquaine, 23 ha de vigne et 70 ha de SAU. Après 14 années de salariat agricole, il a repris et agrandi l'exploitation familiale, en 2007. A l'heure actuelle, Philippe emploie un salarié à temps plein ainsi que des saisonniers pour les travaux viticoles.



En février 2014, après plusieurs événements sur le centre, je suis passé chef de centre. Également en double affectation au centre de secours de Montréal depuis 2012 et formateur incendie depuis 2016.

Quel est le rôle du chef de centre ? « Je m'occupe du fonctionnement du centre, de l'encadrement des pompiers. Je gère la partie opérationnelle comme la disponibilité des véhicules et leurs états. J'ai également à charge la formation des pompiers, à veiller à leur bon état physique, psychologique et social. Je suis moins dans l'intervention.

Concernant, mon rôle de chef de centre, je passe tous les jours à la caserne au moins pour relever les maîtres et divers documents administratifs car j'ai la chance d'habiter en face celle-ci. J'ai également une formation d'une journée par an et diverses réunions tout au long de l'année. »

Comment s'organise les interventions ?

« En 10 ans, le taux d'intervention sur notre secteur a doublé passant de 30 à 60. Cette augmentation est due au vieillissement de la population et au maintien à domicile des personnes âgées. Nous réalisons maintenant 75% de secours à la personne.

Depuis 2012, chaque pompier complète un planning avec ses disponibilités et indisponibilités, lors d'une alerte, sont appelés uniquement les pompiers disponibles. S'il en manque, d'autres centres sont appelés en renfort.

A Fourcès, nous avons 14 pompiers dont 50 % de chefs d'exploitation. Depuis le 30 janvier 2016, nous avons mis en place, avec le service volontariat du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

un plan de recrutement avec l'organisation de réunion grand public, avec les collectivités ainsi que la distribution de flyer... En effet, pour une meilleure gestion du centre, il nous faudrait 4 pompiers volontaires supplémentaires. »

Pourquoi la convention entre le SDIS et le Service de Remplacement est-elle importante ?

« On observe que lorsque un centre a des agriculteurs pompiers volontaires, la disponibilité d'intervention en journée est assurée plus facilement.

Le principe de cette convention est bien. Il faut que les agriculteurs s'en servent. C'est une bonne avancée dans un département aussi rural que le nôtre. Cela permettrait de pallier au problème d'effectif en recrutant de nouveaux pompiers.

Comme je l'ai dit plus haut, en tant que chef de centre, on doit organiser les formations. Souvent comme excuse on entend le fait que le travail ne va pas se faire pendant qu'ils sont en formation. Maintenant, un salarié peut venir faire le travail à la place de l'exploitant pendant la formation ou dans les 3 mois qui suivent celle-ci.

Dans mon centre, j'ai expliqué à mes pompiers le principe du remplacement et la gratuité de celui-ci pendant la formation. »

Avez-vous déjà fait appel au Service de Remplacement ?

« Personnellement, j'ai fait appel au Service de Remplacement à l'occasion d'une opération d'un associé. Il n'y a pas eu de souci. J'ai fait confiance au salarié et tout c'est bien passé. Il faut que les agriculteurs pompiers volontaires arrêtent d'appréhender la venue d'un salarié pour partir sereinement en formation. »

Congé paternité, congé et décès : plusieurs motifs pour une même exploitation

A Plieux, Fabien Castelli s'est installé en 2013 sur 40 ha en céréales bio. En 2015, il a intégré l'EARL familiale de son père.

Sur l'EARL, Fabien possède 30 bovins viande en veaux sous la mère, 60 ha de prairie et 40 ha en blé et soja et 30 ares d'ail.

Comment avez-vous connu le Service de Remplacement ?

« J'avais entendu parler du Service de Remplacement en 2007 lors de la maladie de mon père, je l'ai découvert lors de mon parcours d'installation. En effet, j'ai réalisé quelques missions en tant que salarié pour valider mon installation. Je suis allé chez divers adhérents et ma première mission était chez un éleveur bio ce qui m'a permis de découvrir de nouvelles méthodes de travail et de faire de nouvelles expériences pour mon exploitation.

Lors de l'association avec mon père, j'ai eu moins de temps et j'ai arrêté. Cela a été une très bonne expérience. En tant que salarié, je n'ai eu aucun problème avec les adhérents.

Au premier abord les adhérents peuvent être un peu méfiants. »

Depuis quand êtes-vous adhérent ?

« Lorsque j'ai eu ma fille en 2014, j'ai pris mes 11 jours de congé paternité. Pour ce premier remplacement, j'ai fait appel à un de mes amis qui était au chômage. Il s'est occupé des cultures.

En 2015, après l'association avec mon père, j'ai pris 1 semaine de vacances et j'ai utilisé le motif congé. Afin de préparer mon remplacement, j'ai pris l'agent 1 journée avant pour lui expliquer le fonctionnement de mon exploitation et lui donner les consignes surtout au niveau de l'élevage. Je suis parti l'esprit tranquille, il y a eu aucun souci. Le salarié m'a téléphoné une fois au bout de 3 jours pour me rassurer. »

Quel a été votre utilisation cette année ?

« En 2016, j'ai utilisé divers motifs : formation, congé, congé paternité et décès. Suivant les périodes



de l'année et les motifs, j'ai eu 3 salariés. En effet, lors de mes congés d'été, j'ai eu le salarié qui connaissait mon exploitation car j'avais programmé sa venue avec le bureau du Service de Remplacement.

J'ai également eu un deuxième enfant et donc j'ai pris mes 11 jours de remplacement. Ce motif est très intéressant car il nous permet de profiter de sa famille, de pouvoir souffler et se soulager des tâches de l'exploitation pour un coût très faible.

Avec le décès de mon père, j'ai pris également quelques jours sur l'année pour m'aider à divers travaux.

Pour finir, je suis parti en formation 2 jours et j'ai pris un remplacement également pour ce motif. »

Êtes-vous satisfait du Service de Remplacement ?

« Je suis satisfait de ce service car je peux partir en confiance. Je préférerais donc appel au Service de Remplacement au moins 1 fois par an pour prendre des congés et profiter de ma famille.

Le coût de remplacement varie suivant le motif. Heureusement qu'il y a des aides pour nous aider à prendre un salarié. L'avantage avec le Service de Remplacement est que nous n'avons pas de papier, ni de paye... à faire. C'est un gros avantage. »

Concours : « Votre remplacement, une organisation innovante »

Ce concours est ouvert à tous les adhérents du Service de Remplacement jusqu'au 31 décembre 2016. A gagner : une semaine de remplacement.

Les candidats présenteront des réalisations ou des actions améliorant l'accueil d'un agent de remplacement sur leur exploitation agricole (panneau de consignes, règles de sécurité, amélioration des conditions de travail...). Elles devront être opérationnelles à la date de dépôt de candidature. Ces réalisations/actions peuvent être un matériel, une installation, un équipement, une machine, un dispositif ajouté à un outil de travail ou une organisation de travail. Chaque exploitation agricole ne pourra présenter qu'un seul dossier de candidature.

Le dossier de candidature est à disposition : - sur la page régionale Midi-Pyrénées du site internet SR France : www.servicederemplacement.fr - en suivant le lien indiqué sur la page Facebook de SR Midi-Pyrénées : https://www.facebook.com/SRMidiPy

Prévenir votre service de remplacement

Pour vos absences prévisibles (congés, maternité, paternité, responsabilités, formation), prévenez votre service de remplacement le plus tôt possible. Cela lui permettra d'anticiper votre remplacement et de vous mettre à disposition la personne la mieux qualifiée et adaptée à votre exploitation.

Contactez-nous au 05.62.61.77.90. - Nouveau mail : gers@servicederemplacement.fr